

# La qualité des déclarations de soupçon : retour d'expérience et perspectives d'améliorations

26 juin 2025 – Cellule de Renseignement Financier



# SOMMAIRE

---

## Introduction

1. Création de la Section de l'Analyse et du Contrôle Qualité
2. Le dispositif du contrôle qualité
3. Contrôle qualité 1<sup>er</sup> niveau : les motifs de rejet
4. Contrôle qualité 2<sup>nd</sup> niveau : les fondamentaux
5. Cas pratique
6. Retour d'information : « Feedback »
7. Bilan en quelques chiffres
8. Objectifs à venir

## Conclusion



# SOMMAIRE

---

## Introduction

1. Création de la Section de l'Analyse et du Contrôle Qualité
2. Le dispositif du contrôle qualité
3. Contrôle qualité 1<sup>er</sup> niveau : les motifs de rejet
4. Contrôle qualité 2<sup>nd</sup> niveau : les fondamentaux
5. Cas pratique
6. Retour d'information : « Feedback »
7. Bilan en quelques chiffres
8. Objectifs à venir

## Conclusion

# Introduction

## Cadre légal

### Article 36 de la loi n°1.362, modifiée

« Les organismes et les personnes visés à l'article premier et aux chiffres 1°) et 2°) de l'article 2 sont tenus de déclarer au service exerçant la fonction de renseignement financier de l'Autorité, en considération de leur activité, toutes les **sommes et fonds inscrits dans leurs livres**, toutes les **opérations ou tentatives d'opérations** portant sur des sommes ou fonds dont ils savent, soupçonnent ou ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils proviennent d'une infraction visée à l'article 218-3 du Code pénal, ou sont liés au financement du terrorisme ou à la corruption.

Ils sont également tenus à cette même obligation dans l'hypothèse où une opération engendrant une suspicion légitime est refusée ou ne peut être menée à terme à l'initiative, du fait ou par la faute du client ou en raison d'indices précis et concordants laissant présumer d'une participation aux infractions visées par la présente loi.

Cette déclaration doit être accomplie par écrit, **avant que l'opération soit exécutée**, et préciser les faits qui constituent les indices sur lesquels lesdits organismes ou les personnes se fondent pour effectuer la déclaration. Elle indique, le cas échéant, le délai dans lequel l'opération doit être exécutée. Les modalités de transmission de la déclaration à l'Autorité sont prévues par ordonnance souveraine.

Toute information recueillie postérieurement à la déclaration et susceptible d'en modifier la portée doit être communiquée **sans délai** au service exerçant la fonction de renseignement financier de l'Autorité.

Cette déclaration, son contenu ainsi que les suites qui y seront données, sont **confidentiels**, sous peine des sanctions prévues à l'article 73. »

# Introduction

## Cadre légal

### Article 39 de la loi n°1.362, modifiée

« Les organismes et les personnes visés aux articles premier et 2 s'abstiennent d'effectuer toute opération dont ils savent ou **soupçonnent** qu'elle est liée au produit d'une infraction visée à l'article 218-3 du Code pénal, au financement du terrorisme ou à la corruption jusqu'à ce qu'ils aient fait la déclaration prévue aux articles 36 ou 40. Ils ne peuvent alors procéder à la réalisation de l'opération qu'à **défaut d'opposition** du service exerçant la fonction de renseignement financier de l'Autorité dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 37.

Dans l'hypothèse où les organismes ou les personnes visés aux articles premier et 2 savent ou soupçonnent qu'une opération est liée au produit d'une infraction visée à l'article 218-3 du Code pénal, au financement du terrorisme ou à la corruption, **mais ne peuvent effectuer la déclaration prévue** aux articles 36 ou 40 avant d'exécuter cette opération, soit parce que son report n'est pas possible, soit parce qu'il serait susceptible d'empêcher la poursuite des bénéficiaires desdites infractions, **ces organismes ou ces personnes procèdent à cette déclaration sans délai après avoir exécuté l'opération.**

Dans ce cas, ils indiquent également la raison pour laquelle il n'a pu être procédé à la déclaration préalablement à l'exécution de l'opération.

Les dispositions du cinquième alinéa de l'article 36 sont applicables aux obligations du présent article. »

# Introduction

## Guide sur la déclaration de soupçon

### B. QUAND DÉCLARER ?

**En tant qu'assujetti, vous êtes tenu de savoir à quel moment vous devez transmettre une déclaration par rapport à une opération donnée.**

#### Principe

#### Avant l'opération

- La déclaration doit être transmise avant que l'opération soit exécutée.
- Les assujettis ont l'obligation de s'abstenir d'effectuer l'opération jusqu'à ce qu'ils aient fait la déclaration.

#### Exception

#### Après l'opération

La déclaration peut être transmise après que l'opération ait été exécutée dans deux cas limitativement énumérés par l'article 39 de la loi 1.362, modifiée.

- Soit parce que le report de l'exécution de l'opération n'est pas possible.
- Soit parce que le report de l'exécution de l'opération serait susceptible d'empêcher la poursuite des bénéficiaires des infractions de BC/FT-P-C.
- Si la déclaration est transmise après l'exécution de l'opération, l'assujetti doit **indiquer la raison** pour laquelle la déclaration n'a pas été transmise avant l'opération.
- La déclaration doit être transmise **sans délai**.
- La déclaration transmise après l'opération est un **cas exceptionnel**.

# Introduction

## Guide sur la déclaration de soupçon



### V. Délais de transmission de la déclaration de soupçon

En principe, en vertu du cadre légal et réglementaire applicable en matière de LCB/FT-C, toutes les entités

déclarantes sont tenues de transmettre leurs déclarations de soupçon à la CRF (ou au Conseil de l'Ordre des avocats-défenseurs et avocats), **avant que l'opération soit** **exécutée, conformément à l'article 36 de la loi 1.362**, modifiée. L'entité déclarante

sa déclaration le délai dans lequel l'opération doit être exécutée.

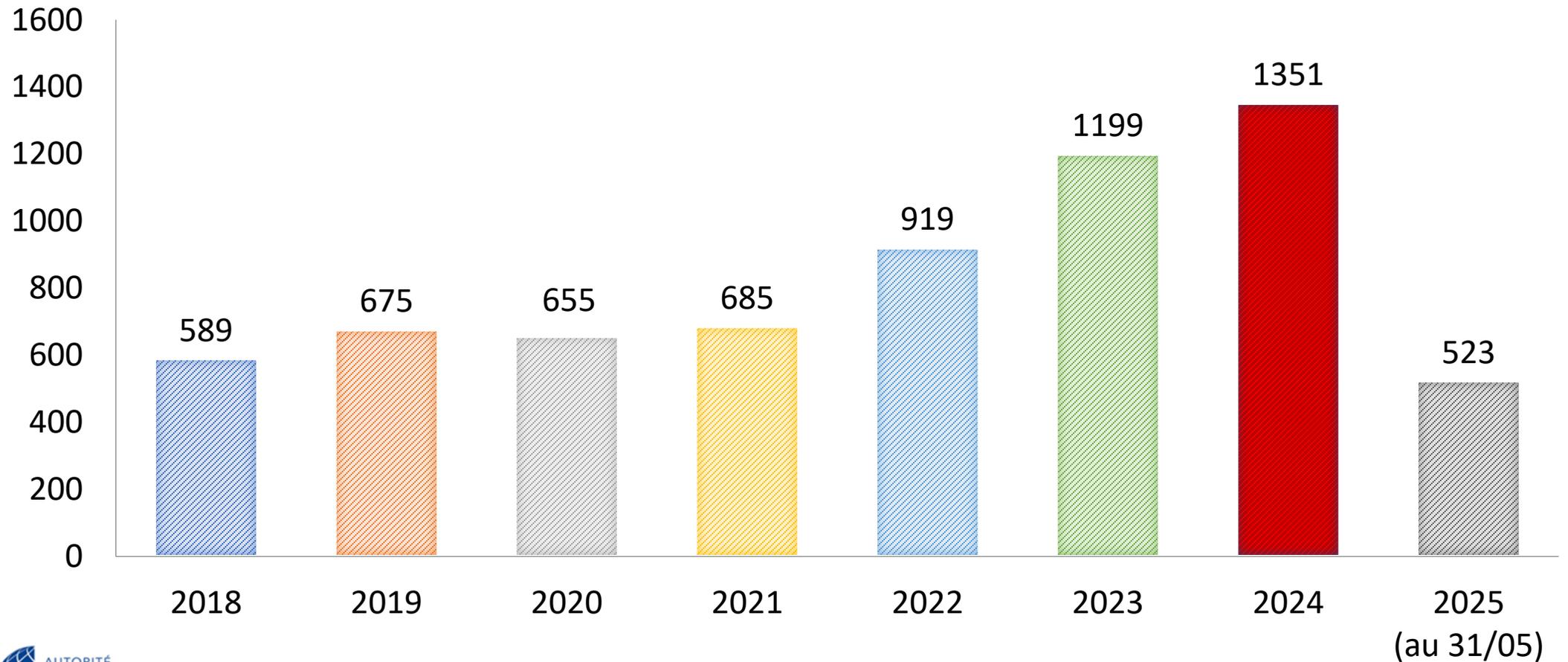
En tout état de cause, la célérité de la transmission d'une déclaration de soupçon à la CRF (ou au Conseil de l'Ordre des avocats-défenseurs et avocats) est l'un des éléments clés du processus de LCB/FT-C. L'opération doit être déclarée **sans délai** à la CRF (ou au Conseil de l'Ordre des avocats-défenseurs et avocats) lorsque les entités assujetties savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner que des opérations ou tentatives d'opérations portent sur des sommes ou fonds provenant d'une infraction de BC/FT-C (type 1), ou sont liés à des juridictions « non coopératives » (type 2) ou à des personnes sanctionnées (type 3).

Il en va de même lorsqu'une opération remplissant au moins l'une des conditions prévues à l'article 14 de la loi 1.362, modifiée, donne lieu à un examen particulier. Si ledit examen ne permet pas de lever le doute quant à la régularité de l'opération, ce doute se change alors en soupçon et une déclaration devra être transmise sans délai. Les enquêtes sur les opérations atypiques doivent être menées rapidement une fois ces dernières identifiées. Les entités déclarantes doivent soumettre une première déclaration de soupçon, suivie d'une déclaration complémentaire, le cas échéant.

# Introduction

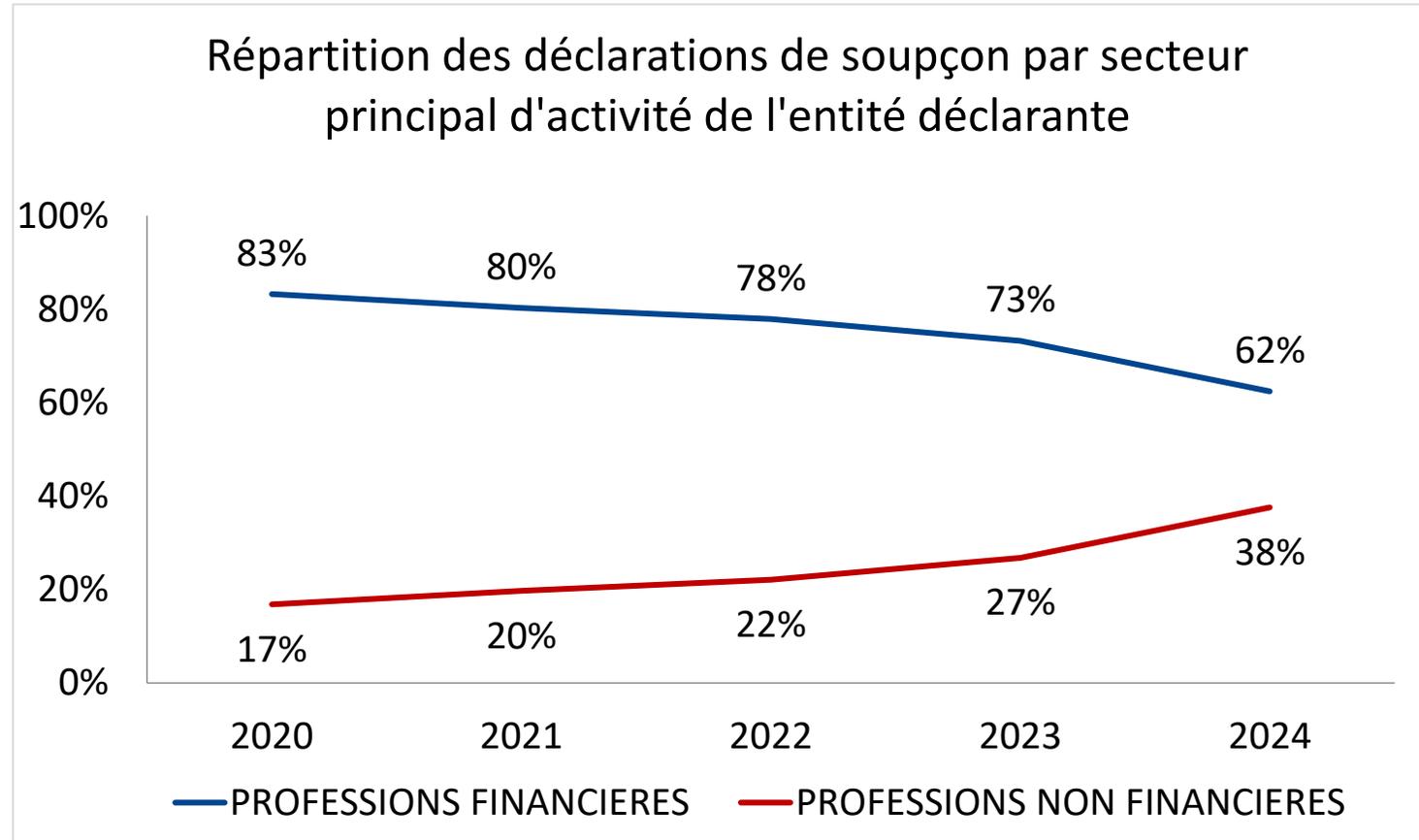
## Statistiques

Nombre de déclarations de soupçon reçues et validées



# Introduction

## Statistiques





# SOMMAIRE

---

Introduction

- 1. Création de la Section de l'Analyse et du Contrôle Qualité**
- 2. Le dispositif du contrôle qualité**
- 3. Contrôle qualité 1<sup>er</sup> niveau : les motifs de rejet**
- 4. Contrôle qualité 2<sup>nd</sup> niveau : les fondamentaux**
- 5. Cas pratique**
- 6. Retour d'information : « Feedback »**
- 7. Bilan en quelques chiffres**
- 8. Objectifs à venir**

Conclusion

# 1. CRÉATION DE LA SECTION DE L'ANALYSE ET DU CONTRÔLE QUALITÉ

- Mise en production de l'outil goAML le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Création de la Section de l'Analyse et du Contrôle Qualité avec le recrutement de 4 personnes au sein de ladite Section.
- L'objectif de cette Section Contrôle Qualité est d'améliorer la communication avec les assujettis mais également la qualité des déclarations de soupçon transmises.

## 2. LE DISPOSITIF DU CONTRÔLE QUALITÉ

- Deux niveaux de contrôle sont effectués sur la qualité d'une déclaration de soupçon :
  - *Contrôle qualité 1<sup>er</sup> niveau (critères de recevabilité) : Rejet motivé ou validation de la déclaration de soupçon reçue.*
  - *Contrôle qualité 2<sup>nd</sup> niveau (enrichissement de la donnée) : Une fois validée, vérification et correction (si nécessaire) des données saisies par l'assujetti dans la déclaration de soupçon reçue.*
- Avant le 15 de chaque mois, un retour d'information (« Feedback ») est envoyé à chaque assujetti sur ses déclarations du mois précédent afin qu'il puisse prendre connaissance des anomalies détectées par la CRF et présentes dans ses déclarations de soupçon.

# 3. CONTRÔLE QUALITÉ 1<sup>er</sup> NIVEAU : LES MOTIFS DE REJET

- Erreur dans le type de formulaire utilisé.

⚠ La modification du formulaire est possible **uniquement entre les formulaires du même type** (exemple : on peut passer d'une STR à une AIFT mais il est impossible de passer d'une STR à une SAR).

- Informations suivantes manquantes :

- *Bref exposé de l'entrée en relation.*
- *Fonctionnement du ou des comptes visés pour les banques.*
- *Fonctionnement de la relation d'affaires.*
- *Exposé et analyse du soupçon.*

- Absence totale de pièces jointes.
- Personne(s) physique(s) et/ou morale(s) visée(s) et/ou compte(s) bancaire(s) visé(s) mais non saisie(s).

# 4. CONTRÔLE QUALITÉ 2<sup>nd</sup> NIVEAU : LES FONDAMENTAUX

- Il existe deux grands types de formulaires : les formulaires SANS transaction (SAR/TFRA/PFAR/AIFA/ANSA)

Type de formulaire	Utilisation
SAR - Déclaration d'activité suspecte	Déclaration de soupçon ne comportant aucune transaction suspecte, mais pouvant apporter d'autres informations faisant soupçonner un blanchiment de fonds. Il en va de même en cas d'informations négatives révélées sur un client par un logiciel KYC ou sur un prospect en cas de refus d'entrée en relation.
TFRA - Financement du terrorisme	Déclaration de soupçon liée à un soupçon de financement d'acte(s) terroriste(s) ne comportant aucune transaction.
PFAR (Financement de prolifération des armes de destruction massive)	Déclaration de soupçon liée à un soupçon de financement de prolifération des armes de destruction massive ne comportant aucune transaction.
AIFA - Information complémentaire à une déclaration	Formulaire à utiliser lorsque l'assujetti a obtenu des informations supplémentaires sans transaction au sujet d'une déclaration déjà effectuée.
ANSA- Réponse à une demande de la CRF	Formulaire à utiliser pour une réponse sans transaction à une demande de la CRF.

# 4. CONTRÔLE QUALITÉ 2<sup>nd</sup> NIVEAU : LES FONDAMENTAUX

- Il existe deux grands types de formulaires : les formulaires AVEC transaction(s) (STR/TFRT/PFTR/AIFT/ANST)

Type de formulaire	Utilisation
STR - Déclaration d'opération suspecte	Déclaration de soupçon comportant une ou plusieurs transaction(s). L'assujetti a la possibilité d'insérer des activités suspectes en plus de la ou des transaction(s) saisie(s).
TFRT - Financement du terrorisme	Déclaration de soupçon liée à un soupçon de financement d'acte(s) terroriste(s) comportant une ou plusieurs transaction(s). L'assujetti a la possibilité d'insérer des activités suspectes en plus de la ou des transaction(s) saisie(s).
PFTR (Financement de prolifération des armes de destruction massive)	Déclaration de soupçon liée à un soupçon de financement de prolifération des armes de destruction massive comportant une ou plusieurs transaction(s). L'assujetti a la possibilité d'insérer des activités suspectes en plus de la ou des transaction(s) saisie(s).
AIFT - Information complémentaire à une déclaration	Formulaire à utiliser lorsque l'assujetti a obtenu des informations supplémentaires avec transaction(s) au sujet d'une déclaration déjà effectuée.
ANST- Réponse à une demande de la CRF	Formulaire à utiliser pour une réponse avec transaction(s) à une demande de la CRF.

# 4. CONTRÔLE QUALITÉ 2<sup>nd</sup> NIVEAU : LES FONDAMENTAUX

- Les données saisies dans le motif de la déclaration doivent être complètes et précises :
  - **Bref exposé de l'entrée en relation** (en précisant « le canal d'arrivée » et la date d'entrée en relation d'affaires) ;
  - **Fonctionnement du ou des comptes visés pour les banques** (brève synthèse des débits et des crédits sur une période donnée ou indiquer si le fonctionnement du compte n'appelle pas de commentaire particulier en dehors du soupçon identifié) ;
  - **Fonctionnement de la relation d'affaires** (avec les principales transactions enregistrées) ;
  - **Exposé et analyse du soupçon**
    - ✓ Origine et **date de l'alerte** (ex : outils, revue...) ;
    - ✓ Description détaillée du soupçon (SAR : presse négative / STR : transaction(s) visée(s)...) avec une identification claire des personnes impliquées ;
    - ✓ Diligences menées pour confirmer le soupçon (approche par les risques) avec une **identification claire de la date de détection du soupçon** (ex : données KYC, recherches en sources ouvertes, documentation recueillie...). Ladite date doit être identique à celle renseignée dans le champ prévu à cet effet.

# 4. CONTRÔLE QUALITÉ 2<sup>nd</sup> NIVEAU : LES FONDAMENTAUX

- À la lecture de la déclaration de soupçon et notamment du champ « motif de la déclaration », l'assujetti doit **saisir toutes les transactions atypiques visées ainsi que toutes les personnes physiques et morales impliquées**, peu importe le rôle (titulaire de compte, mandataire, bénéficiaire, créancier, intermédiaire ou autre).
- Ensuite, l'assujetti doit saisir correctement toutes les informations liées auxdites personnes telles que le nom, le prénom, la date de naissance, la nationalité, la résidence, etc ou bien la raison sociale, l'enseigne, le numéro d'identification, le pays de constitution, la date de constitution, etc. afin d'enrichir la donnée.
- L'assujetti ne doit **pas saisir de données fictives** car la qualité de la donnée et donc de la déclaration de soupçon en seraient impactées.

# 4. CONTRÔLE QUALITÉ 2<sup>nd</sup> NIVEAU : LES FONDAMENTAUX

- **La pertinence des justificatifs fournis** est essentielle afin de pouvoir corroborer les informations fournies dans le contenu de la déclaration :
  - Justificatif d'identité ;
  - Justificatif de domicile ;
  - Statuts et/ou registre des actionnaires et/ou procès-verbal d'assemblée générale ;
  - Justificatif d'immatriculation (Kbis/Ebis ou équivalent pour les sociétés étrangères) ;
  - Extrait du Registre des Bénéficiaires Effectifs ;
  - États financiers ;
  - Organigramme/schéma de détention
  - Relevés bancaires et/ou relevés de portefeuilles pour les banques ;
  - Analyse du fonctionnement du ou des comptes visés pour les banques (KYT) ;
  - Documentation d'ouverture et/ou de clôture de compte et fiche profil client « KYC » pour les banques ;
  - Détails des opérations concernées avec les justificatifs probants (factures ou devis, contrats, actes notariés, échanges...) ;
  - Presse négative ;
  - Recherches effectuées par l'assujetti.

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon transmise

- Partie : Informations générales

SAR - Déclaration d'activité suspecte (sans transaction) 3443-0-0

Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

Code monnaie locale: EUR Entité déclarante: CRF Numéro déclarant: 1 Référence Web: 3443-0-0

\* Date de détection du soupçon 26/06/2025 N° de référence CRF N° de référence entité déclarante 01 Référence de la déclaration précédemment envoyée

\* Motif de la déclaration  
Soupçon : presse négative (blanchiment) - transaction suspectieuse.

\* Quelles mesures avez-vous déjà prises?  
La présente déclaration.

+ Présomption(s) d'infraction(s) liée(s)\*

Présomption(s) d'infraction(s) liée(s) #1

\* Choisir un type dans la liste Autre \* Sujet Soupçon

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon transmise

- Partie : Annexes

SAR - Déclaration d'activité suspecte (sans transaction) 3443-0-0

Annuler Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

### Informations générales

### Annexes

### Indicateurs 2

### Activité

Société A

### Annexes

Nom du fichier (formats autorisés :...)	Catégorie	Nom de la ou des personne(s) con...	Description (optionnelle)	Taille du fichier		
Aucun fichier disponible						

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon transmise

- Partie : Indicateurs

SAR - Déclaration d'activité suspecte (sans transaction) 3443-0-0

[Aperçu et impression](#) [Enregistrer la déclaration](#) [Transmettre la déclaration](#)

Informations générales

Annexes

Indicateurs 1

Activité

▼ Société A

### Indicateurs

MONT2 ✕

#### Description

Sélectionnez les indicateurs dans le tableau ci-dessous :

<input checked="" type="checkbox"/>	Code ↑	Indicateurs
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	MONAC	Monaco utilisée comme juridiction de transit/passage des fonds
<input type="checkbox"/>	MON1	Montant cumulé de transactions suspectieuses égal ou supérieur à 1.000.000,- EUR
<input checked="" type="checkbox"/>	MONT2	Montant cumulé de transactions suspectieuses compris entre 500.000,- EUR et 1.000.000,- EUR
<input type="checkbox"/>	MON3	Montant cumulé de transactions suspectieuses compris entre 50.000,- EUR et 500.000,- EUR
<input type="checkbox"/>	MON4	Montant cumulé de transactions en espèces supérieur à 50.000,- EUR sur 12 mois
<input type="checkbox"/>	NIVO	Le client semble vivre au-dessus de ses moyens.

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon transmise

- Partie : Activité

SAR - Déclaration d'activité suspecte (sans transaction) 3443-0-0

Annuler Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

Informations générales

Annexes

Indicateurs 2

Activité

Société A

Parties liées à l'affaire

Compte Compte (Client) Personne physique Personne physique (Client) Personne morale Personne morale (Client)

Personne morale

Rôle   Est suspect? Pays  N/A

Informations supplémentaires

Remarques

Statut de l'entité  Date jour/mois/année  \* Raison sociale Société A

Forme juridique  Domaine d'activité  Numéro d'identification  Nom d'enseigne

Ville de constitution  Pays de constitution  Numéro fiscal  Date de constitution jour/mois/année

Remarques

Cessation d'activité Date de cessation de l'activité jour/mois/année

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon transmise

- Partie : Activité

- + Emails
- + Sites internet
- + Adresse(s)
- + Téléphone
- + Personne(s) morale(s) associée(s)
- + Personne(s) physique(s) associée(s)
- + Périphériques réseau
- + Moyen(s) d'identification
- + Condamnations

 Compte    Compte (Client)

 Personne physique    Personne physique (Client)

 Personne morale    Personne morale (Client)

+ Biens et services

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon rejetée

Faisant suite à notre discussion téléphonique:

1/ Utiliser le formulaire STR afin de saisir la transaction suspectieuse mentionnée dans le champ « Motif de la déclaration »;

2/ Dans le champ « Motif de la déclaration » reprendre les principaux éléments de contexte de votre déclaration:

- Bref exposé de l'entrée en relation;
- Fonctionnement de la relation d'affaires;
- Exposé du soupçon (préciser, notamment, la date de détection du soupçon);
- Analyse du soupçon;

3/ Joindre à minima:

- Les articles de presse négative indiqués dans le champ « Motif de la déclaration »;
- Tout document en votre possession en lien avec votre déclaration;

4/ Choisir avec plus de précision les indicateurs;

5/ Dans la partie « Transaction » :

- Dans la partie « Donneur d'ordre », partir de « Personne morale », saisir la SOCIETE A, puis saisir, la « personne physique associée » (Monsieur TEST). Enfin, saisir Monsieur DOE en tant que « Personne tiers » en complétant ses données d'identification (date, lieu et pays de naissance, nationalité et pays de résidence);
- Dans la partie « Bénéficiaire », partir de « Personne morale », saisir votre société en complétant toutes les données d'immatriculation, puis saisir, la « Personne physique associée » (Madame BONNIEZ) en complétant ses données d'identification (date, lieu et pays de naissance, nationalité et pays de résidence).

# 5. CAS PRATIQUE: Déclaration de soupçon validée

- Partie : Informations générales

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0

Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

Code monnaie locale: EUR Entité déclarante: CRF Numéro déclarant: 1 Référence Web: 3446-0-0

Annexes 6 Indicateurs 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

TRNWEB25-00226 60 000 EUR

Filiale de l'entité déclarante

N° de référence entité déclarante 01

Date de détection du soupçon 22/06/2025

N° de référence CRF

Référence de la déclaration précédemment envoyée

Motif de la déclaration

Monsieur le Directeur,

Le 20/06/2025, Mr John DOE s'est présenté en tant qu'intermédiaire à notre agence pour la location saisonnière d'un yacht pour un de ses clients : la SOCIETE A (immatriculée aux Iles Vierges Britanniques) appartenant à un certain Monsieur TEST, selon nos recherches internet. C'est la première fois que nous sommes en contact avec ce prospect.

Il s'agit de la location d'un yacht 60 Sunreef Power Eco pour une période de 3 semaines (du 7 juillet 2025 au 27 juillet 2025). Le prix total de la location s'élève à (selon le devis établi lors de la rencontre) 360 000 EUROS.

Après accord de principe avec l'intermédiaire, nous devons recevoir un acompte de la SOCIETE A d'un montant de 60 000 EUROS avant le 30 juin 2025, acompte qui sera refusé, au regard des éléments décrits ci-dessous.

À la suite de cette première rencontre, le 21/06/2025, nous avons demandé à Monsieur DOE de nous fournir plusieurs documents relatifs à son client, la SOCIETE A, ce que Monsieur DOE a refusé de faire.

De plus, lors de nos recherches datant du 22/06/2025, nous nous sommes rendus compte que Monsieur TEST ressortait dans Worldcheck comme étant impliqué dans plusieurs affaires de détournement de fonds. De nombreux articles de presse indiquent que les fonds détournés lui auraient permis de mener grand train. En effet, ce dernier aurait financé, à travers ses sociétés offshores, de nombreuses locations de yachts, des achats de voitures de luxe et aurait investi dans des biens immobiliers à l'étranger.

Les recherches ne font ressortir aucun élément négatif ni sur la SOCIETE A, ni sur Monsieur DOE.

Face à ses éléments, nous ne sommes pas en mesure d'attester de l'origine de ses fonds, d'établir avec certitude l'actionariat de la SOCIETE A, ni même de comprendre l'intérêt économique de cette opération.

Quelles mesures avez-vous déjà prises?

Refus d'entrée en relation et refus de l'opération.

Présomption(s) d'infraction(s) liée(s)\*

Présomption(s) d'infraction(s) liée(s) #1

Choisir un type dans la liste

Détournement de fonds

Sujet

Monsieur TEST

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Annexes

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0

Annuler Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

### Informations générales

**Annexes**

**Indicateurs** 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

TRNWEB25-00226 60 000 EUR

- SOCIETE A
  - Exemple TEST
  - John DOE
- ASSUJETTI 1
  - Gaëlle BONNIEZ

### Annexes

Nom du fichier (formats autorisés : *.rtf, *.p...	Catégorie	Nom de la ou des personne(s) concernée(s...	Description (optionnelle)	Taille du fichier			
<a href="#">Pièce d'identité Mr DOE.pdf</a>	Personne physique - Carte nationale d'identité ou passeport	John DOE		25 KB			
<a href="#">Résultats WORLDCHECK.pdf</a>	Personne physique - Autre document	Monsieur TEST		25 KB			
<a href="#">Devis de location.pdf</a>	Transaction - Facture ou devis			25 KB			
<a href="#">articles de presse négatifs .pdf</a>	Personne physique - Presse négative	Monsieur TEST		25 KB			
<a href="#">Correspondances .pdf</a>	Personne physique - Échange (courrier, courriel, compte rendu d'appel ou de rendez-vous)			25 KB			
<a href="#">Recherches SOCIETE A .pdf</a>	Personne morale - Autre document	SOCIETE A		25 KB			

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Indicateurs

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0

Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

Informations générales

Annexes 6

Indicateurs 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

TRNWEB25-00226 60 000 EUR

### Indicateurs

COND2 x WORLD x MEDIA x TRUST x REFUS x NONJU x MONAC x MONT3 x ISJMO x VIREM x

#### Description

Sélectionnez les indicateurs dans le tableau ci-dessous :

<input type="checkbox"/>	Code ↑	Indicateurs
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	COND1	Identification d'une condamnation de la/les personnes visées pour blanchiment, financement du terrorisme, ou toute autre infraction sous-jacente
<input checked="" type="checkbox"/>	COND2	Identification d'une implication de la/les personnes visées dans une affaire de blanchiment, financement du terrorisme, ou toute autre infraction sous-jacente
<input type="checkbox"/>	DISPR	La disproportion excessive entre le chiffre d'affaires déclaré par la société et l'importance des opérations financières effectuées
<input type="checkbox"/>	DOUAN	Déclaration en lien avec des considérations douanières particulières (zone franche, biens à double usage, etc)
<input type="checkbox"/>	DPSPG	Déclaration en lien avec une enquête menée par la Direction de la Sûreté Publique de Monaco et/ou par le Parquet Général de Monaco
<input type="checkbox"/>	DUREE	L'activité suspicieuse a été effectuée sur une période de temps prolongée (plus de 6 mois)
<input type="checkbox"/>	ECRAN	L'intervention de sociétés-écrans

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Indicateurs

<input type="checkbox"/>	<b>INCOZ</b>	Incongruence de la justification économique apportée aux opérations.
<input type="checkbox"/>	<b>INTNA</b>	Atteinte à l'intérêt national
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>ISJMO</b>	Infraction sous-jacente commise à Monaco
<input type="checkbox"/>	<b>LANCE</b>	Renseignements provenant d'un lanceur d'alerte
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>MEDIA</b>	Couverture médiatique de masse (ex : Panama Papers ou similaire)
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>MONAC</b>	Monaco utilisée comme juridiction de transit/passage des fonds
<input type="checkbox"/>	<b>MONT1</b>	Montant cumulé de transactions suspectes égal ou supérieur à 1.000.000,- EUR
<input type="checkbox"/>	<b>MONT2</b>	Montant cumulé de transactions suspectes compris entre 500.000,- EUR et 1.000.000,- EUR
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>MONT3</b>	Montant cumulé de transactions suspectes compris entre 50.000,- EUR et 500.000,- EUR
<input type="checkbox"/>	<b>MONT4</b>	Montant cumulé de transactions en espèces supérieur à 50.000,- EUR sur 12 mois
<input type="checkbox"/>	<b>NIVO</b>	Le client semble vivre au-dessus de ses moyens.
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>NONJU</b>	Origine des fonds non justifiée
<input type="checkbox"/>	<b>OPERA</b>	Les opérations du client n'ont aucun but commercial ou économique apparent.
<input type="checkbox"/>	<b>OPPO</b>	Potentiel exercice du droit d'opposition de la CRF à l'exécution d'une opération
<input type="checkbox"/>	<b>PASSA</b>	Utilisation du compte comme un compte de passage
<input type="checkbox"/>	<b>PERSO</b>	Un compte personnel est soupçonné d'être utilisé à des fins professionnelles, ou vice-versa.
<input type="checkbox"/>	<b>PROGR</b>	Transferts progressifs de tous les fonds d'une société vers le compte d'une autre société sans raison apparente.

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Indicateurs

<input type="checkbox"/>	<b>MON12</b>	Montant cumulé de transactions suspectes compris entre 500.000,- EUR et 1.000.000,- EUR
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>MONT3</b>	Montant cumulé de transactions suspectes compris entre 50.000,- EUR et 500.000,- EUR
<input type="checkbox"/>	<b>MONT4</b>	Montant cumulé de transactions en espèces supérieur à 50.000,- EUR sur 12 mois
<input type="checkbox"/>	<b>NIVO</b>	Le client semble vivre au-dessus de ses moyens.
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>NONJU</b>	Origine des fonds non justifiée
<input type="checkbox"/>	<b>OPERA</b>	Les opérations du client n'ont aucun but commercial ou économique apparent.
<input type="checkbox"/>	<b>OPPO</b>	Potentiel exercice du droit d'opposition de la CRF à l'exécution d'une opération
<input type="checkbox"/>	<b>PASSA</b>	Utilisation du compte comme un compte de passage
<input type="checkbox"/>	<b>PERSO</b>	Un compte personnel est soupçonné d'être utilisé à des fins professionnelles, ou vice-versa.
<input type="checkbox"/>	<b>PROGR</b>	Transferts progressifs de tous les fonds d'une société vers le compte d'une autre société sans raison apparente.
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>REFUS</b>	Le client refuse de fournir des renseignements ou hésite à le faire.
<input type="checkbox"/>	<b>SUITE</b>	Déclaration suite à un rapport ou une mission effectuée par une autre agence nationale (Supervision, DSF, CCAF, etc)
<input type="checkbox"/>	<b>TBML</b>	Suspicion de blanchiment de capitaux à travers des échanges commerciaux (TBML)
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>TRUST</b>	Utilisation d'instruments financiers complexes (trust, prêts bancaires, investissements...)
<input type="checkbox"/>	<b>URGEN</b>	Le client demande l'exécution de l'opération en urgence
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>VIREM</b>	Virements vers des comptes ouverts dans des paradis fiscaux ou émanant de paradis fiscaux
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>WORLD</b>	Information négative dans WorldCheck sur la/les personnes visées

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Activité

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0 Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

**Informations générales**

Annexes 6

Indicateurs 10

▼ **Activité**

▼ Transactions 1 60 000 EUR

> TRNWEB25-00226 60 000 EUR

### Activité

Parties liées à l'affaire

Compte Compte (Client)      Personne physique Personne physique (Client)      Personne morale Personne morale (Client)

+ Biens et services

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Transaction

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0 Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

**Informations générales**

**Annexes** 6

**Indicateurs** 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

> TRNWEB25-00226 60 000 EUR

### Transaction

Est suspecte?

\* Numéro de la transaction\*  
TRNWEB25-00226

\* Montant de la transaction en monnaie locale  
60 000

Date  
jour/mois/année  
30/06/2025

Numéro de référence interne

\* Type de transaction  
Virement international entrant

\* Mode de transaction  
Transaction électronique

\* Statut  
Transaction en cours  
Si mode de transaction "autre", alors précision

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Transaction Donneur d'ordre - « Personne morale »

<b>Informations générales</b>	De - Personne morale <span style="float: right;">🔄 🗑️</span>			
<b>Annexes</b> 6	<input type="checkbox"/> Est suspecté	* Type de fonds Actifs/fonds en compte	Informations supplémentaires	* Pays en provenance Îles Vierges britanniques
<b>Indicateurs</b> 10	<b>+ Intermédiaire de la transaction</b>			
▼ <b>Activité</b>	Statut de l'entité	Date	* Raison sociale	Nom d'enseigne
▼ <b>Transactions</b> 1 60 000 EUR	Forme juridique	Domaine d'activité	Numéro d'identification	Date de constitution
> <b>TRNWEB25-00226</b> 60 000 EUR	Ville de constitution	Pays de constitution	Numéro fiscal	N/A
	Remarques	Date de cessation de l'activité		
	<input type="checkbox"/> Cessation d'activité	jour/mois/année		
	<b>+ Relation d'affaire entre les parties</b>			
	<b>+ Emails</b>			
	<b>+ Sites internet</b>			
	<b>+ Adresse(s)</b>			
	<b>+ Téléphone</b>			
	<b>+ Personne(s) morale(s) associée(s)</b>			
	<b>+ Personne(s) physique(s) associée(s)</b>			

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Transaction Donneur d'ordre – « Personne physique associée »

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0

Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

**Informations générales**

Annexes 6

Indicateurs 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

TRNWEB25-00226 60 000 EUR

**+ Personne(s) physique(s) associée(s)**

**Personne liée #1**

\* Rôle: **Bénéficiaire effectif** Pourcentage de détention: Pourcentage de vote:

commentaires  
D'après les informations trouvées sur internet il serait le bénéficiaire effectif de SOCIETE A. Suite au refus de Monsieur DOE de nous fournir les documents, nous ne possédons pas d'autres informations sur Monsieur TEST ni sur la SOCIETE A.

**+ Date de la relation**

Nom complet étranger	Résidence depuis: jour/mois/année	<input type="checkbox"/> La personne est-elle politiquement exposée?	Titre
Civilité: M.	* Prénom: Exemple	* Nom: TEST	2ème prénom
Préfixe	Date de naissance: jour/mois/année	Lieu de naissance	Pays de naissance
Nom de jeune fille	Alias / pseudonyme	Numéro de sécurité sociale	Numéro de carte d'identité
1ère nationalité	2ème nationalité	3ème nationalité	Pays de résidence
Profession	Numéro fiscal	Tax reg	Origine de la fortune
Numéro de passeport	Pays émetteur du passeport	<input type="checkbox"/> Décédé(e)?	Date du décès: jour/mois/année

# 5. CAS PRATIQUE: Déclaration de soupçon validée

- Partie : Transaction Donneur d'ordre – « Personne tiers »

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0 Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

**Informations générales**

Annexes 6

Indicateurs 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

TRNWEB25-00226 60 000 EUR

SOCIETE A

Exemple TEST

John DOE

ASSUJETTI 1

Gaëlle BONNIEZ

**+ Personnes-tiers**

**Personne reliée #1**

Nature de la relation: Relation d'affaire

Commentaires

Nom complet étranger

Résidence depuis: jour/mois/année

Civilité: M.

\* Prénom: John

Préfixe

Date de naissance: 01/01/1988

Nom de jeune fille

Alias / pseudonyme

1ère nationalité: France

2ème nationalité

Profession

Numéro fiscal

Numéro de passeport

Pays émetteur du passeport

La personne est-elle politiquement exposée?

\* Nom: DOE

Lieu de naissance: Paris

Numéro de sécurité sociale

3ème nationalité

Tax reg

Décédé(e)?

Titre

2ème prénom

Pays de naissance: France

Numéro de carte d'identité

Pays de résidence

Origine de la fortune

Date du décès: jour/mois/année

# 5. CAS PRATIQUE: Déclaration de soupçon validée

- Partie : Transaction - Bénéficiaire « Personne morale »

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0 Aperçu et impression Enregistrer la déclaration Transmettre la déclaration

**Informations générales**

Annexes 6

Indicateurs 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

TRNWEB25-00226 60 000 EUR

**En faveur de - Personne morale**

Est suspecté

Statut de l'entité: **En activité**

Forme juridique: **Société à Responsabilité Limitée**

Ville de constitution: **MONACO**

Remarques

Cessation d'activité

Date de cessation de l'activité: jour/mois/année

\* Type de fonds: **Actifs/fonds en compte**

Date: jour/mois/année

Domaine d'activité: **Yachting**

Pays de constitution: **Monaco**

Informations supplémentaires

\* Raison sociale: **ASSUJETTI 1**

Numéro d'identification: **12S34567**

Numéro fiscal

\* Pays de destination: **Monaco**

Nom d'enseigne

Date de constitution: **08/01/2001**

N/A

+ Relation d'affaire entre les parties

+ Emails

+ Sites internet

+ Adresse(s)

+ Téléphone

+ Personne(s) morale(s) associée(s)

+ Personne(s) physique(s) associée(s)

# 5. CAS PRATIQUE: Déclaration de soupçon validée

- Partie : Transaction - Bénéficiaire « Personne physique associée »

STR - Déclaration d'opération suspecte 3446-0-0

Aperçu et impression

Enregistrer la déclaration

Transmettre la déclaration

**Informations générales**

Annexes 6

Indicateurs 10

Activité

Transactions 1 60 000 EUR

TRNWEB25-00226 60 000 EUR

SOCIETE A

ASSUJETTI 1

Gaëlle BONNIEZ

## + Personne(s) physique(s) associée(s)

### Personne liée #1

\* Rôle: **Gérant** Pourcentage de détention: Pourcentage de vote:

commentaires

### + Date de la relation

Nom complet étranger	Résidence depuis	<input type="checkbox"/> La personne est-elle politiquement exposée?	Titre
<input type="text"/>	jour/mois/année		<input type="text"/>
Civilité	* Prénom	* Nom	2ème prénom
<b>Mme</b>	<b>Gaëlle</b>	<b>BONNIEZ</b>	<input type="text"/>
Préfixe	Date de naissance	Lieu de naissance	Pays de naissance
<input type="text"/>	25/01/1976	<b>MONACO</b>	<b>Monaco</b>
Nom de jeune fille	Alias / pseudonyme	Numéro de sécurité sociale	Numéro de carte d'identité
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1ère nationalité	2ème nationalité	3ème nationalité	Pays de résidence
<b>Monaco</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Profession	Numéro fiscal	Tax reg	Origine de la fortune
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de passeport	Pays émetteur du passeport	<input type="checkbox"/> Décédé(e)?	Date du décès
<input type="text"/>	<b>Monaco</b>		jour/mois/année

# 5. CAS PRATIQUE:

## Déclaration de soupçon validée

- Partie : Transaction – Biens et services

### + Biens et services

#### ▼ Biens et services

* Type Véhicules nautiques / Bateau(x) / Yacht(s) ▼	* Fabricant ou marque 60 Sunreef Power Eco	Description <input type="text"/>	Nom du vendeur <input type="text"/>
Nom de l'acquéreur <input type="text"/>	* Valeur estimative 6 200 000	Statut des biens <input type="text"/>	* Valeur effective 360 000
* Devise EURO ▼	Superficie <input type="text"/>	Unité de mesure <input type="text"/>	Date d'immatriculation jour/mois/année 
Numéro d'immatriculation <input type="text"/>	Numéro d'identification <input type="text"/>	Commentaire sur la transaction <input type="text"/>	Remarques supplémentaires <input type="text"/>

### + Adresse

# 6. RETOUR D'INFORMATION / FEEDBACK

- Chaque mois, un retour d'information est effectué **à tous les assujettis** ayant transmis une ou plusieurs déclarations de soupçon.
- Des axes d'amélioration ont été identifiés et communiqués aux assujettis, notamment sur les points suivants :
  - *Sélectionner avec plus de précision les indicateurs.*
  - *Préciser l'origine de l'alerte et indiquer systématiquement la date de détection du soupçon dans l'onglet « Motif de la déclaration ».*
  - *Améliorer la qualité des informations dans l'onglet « Motif de la déclaration » et détailler davantage l'analyse du soupçon.*
  - *Faire preuve d'une plus grande vigilance quant aux données saisies.*
  - *Communiquer l'ensemble des documents en lien avec la déclaration de soupçon adressée (KYT, KYC, due diligence...).*
  - *Adresser, le plus rapidement possible, la déclaration de soupçon une fois que le soupçon est identifié.*

# 7. BILAN EN QUELQUES CHIFFRES

- Du 01/01/2024 au 31/12/2024, la Section Contrôle Qualité a enregistré :
  - **855 (63%)** déclarations de soupçon validées à la première transmission.
  - **496 (37%)** déclarations de soupçon validées après un ou plusieurs rejets.Soit un total de **1351 déclarations de soupçon validées.**
- Du 01/01/2025 au 15/06/2025, la Section Contrôle Qualité a enregistré :
  - **397 (70%)** déclarations de soupçon validées à la première transmission.
  - **173 (30%)** déclarations de soupçon validées après un ou plusieurs rejets.Soit un total de **570 déclarations de soupçon validées.**
- Suite à un ou plusieurs rejets d'une déclaration de soupçon, la Section Contrôle Qualité accompagne l'assujetti dans le renvoi de ladite déclaration de soupçon.

# 8. OBJECTIFS À VENIR

- Au 15/06/2025, **32% des assujettis sont enregistrés dans l'outil goAML**. Il a donc été mis à votre disposition trois canaux afin de vous accompagner et de vous assister dans l'enregistrement de votre entité sur la plateforme goAML :
  - ☎ Par téléphone au (+377) 98.98.42.22 ;
  - 🌐 Via le formulaire de contact du site internet de l'AMSF <https://amsf.mc/> ;
  - ✉ Par courriel à l'adresse : [support.goaml@amsf.mc](mailto:support.goaml@amsf.mc).
- Un calendrier est à l'étude afin de recevoir **une fois par an** tous les assujettis qui font des déclarations de soupçon pour échanger sur la qualité de leurs déclarations de soupçon.
- Il est prévu d'organiser des séances de formation en présentiel par secteur d'activité **sur le 1<sup>er</sup> semestre 2026**.



# SOMMAIRE

---

## Introduction

1. Création de la Section de l'Analyse et du Contrôle Qualité
2. Le dispositif du contrôle qualité
3. Contrôle qualité 1<sup>er</sup> niveau : les motifs de rejet
4. Contrôle qualité 2<sup>nd</sup> niveau : les fondamentaux
5. Cas pratique
6. Retour d'information : « Feedback »
7. Bilan en quelques chiffres
8. Objectifs à venir

## Conclusion

# Conclusion

## Partenariat

- ◆ Nécessité d'élever le niveau de **qualité** et les **délais** de transmission **des déclarations de soupçon**
- ◆ L'AMSF et la CRF dédient une équipe pour **vous accompagner**
- ◆ Publication de **lignes directrices** et de **guides thématiques et sectoriels**
- ◆ Événements de **sensibilisation** et de **formation**

**Merci pour votre attention**



13, rue Émile de Loth  
98000 MONACO

Tél. (+377) 98 98 42 22

[contact@amsf.mc](mailto:contact@amsf.mc)  
[www.amsf.mc](http://www.amsf.mc)